

**Direction Qualité Sécurité Environnement**

N/Réf : DQSE/CJG/ML 22-023

Dossier suivi par Cyrille JUNG

Ligne directe : 02.37.18.48.32

e-mail : [c.jung@cerib.com](mailto:c.jung@cerib.com)

Épernon, le 25 mai 2022

**Objet : Marque NF 025A - Blocs en béton de granulats courants et légers**

Madame, Monsieur,

Dans l'attente d'une révision du référentiel de certification NF 025A - Blocs en béton de granulats courants et légers qui devrait intervenir dans le courant du second semestre 2022, cette circulaire vient préciser les dimensions des planelles qui entrent dans le domaine d'application du référentiel.

Jusqu'à présent, pour pouvoir bénéficier de la certification NF, les planelles devaient présenter des dimensions de fabrication conformes à celles définies par le tableau 3 – « Blocs à enduire : dimensions de coordination modulaire et dimensions de fabrication correspondantes » de la norme NF EN 771-3/CN.

Pour les planelles, les hauteurs définies dans ce tableau apparaissent trop restrictives au regard de leur utilisation pour la réalisation de planchers dont les épaisseurs sont variables.

Par conséquent, il a été décidé que les planelles pourraient dorénavant présenter une hauteur ne répondant pas à celle définie par la norme et qu'il appartiendrait au demandeur/titulaire de déclarer la hauteur du produit qu'il souhaite voir certifier.

Pour pouvoir bénéficier de la certification NF, les planelles devront présenter des longueurs et largeurs conformes à celles fixées par la norme NF EN 771-3/CN et respecter l'ensemble des exigences fixées par le référentiel.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos demandes à [qualite@cerib.com](mailto:qualite@cerib.com).

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Cédric FRANCOU**

Le Responsable des Activités de Certification

*Destinataires : Titulaires, Membres du Comité de certification, AQR concernés*